

Technicienne ou technicien en assainissement de systèmes de ventilation

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement – EnviroCompétences

CNP 6732

Norme professionnelle élaborée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement avec le soutien de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Norme approuvée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en décembre 2007.

DESCRIPTION DU MÉTIER

Une technicienne ou un technicien en assainissement de systèmes de ventilation effectue l'assainissement de différents types de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation d'air en faisant le nettoyage de l'intérieur des conduits et des composants des unités de ventilation.

Ce métier exige le déplacement régulier en région pour exécuter des contrats dans les entreprises.

ENTREPRISES ET PERSONNES VISÉES PAR LA NORME

La norme s'adresse principalement, mais pas exclusivement, aux personnes travaillant comme techniciennes ou techniciens en assainissement de systèmes de ventilation dans les entreprises de services spécialisés dans le domaine de la qualité de l'air intérieur.

NORME PROFESSIONNELLE

La norme professionnelle relative au métier de technicienne et technicien en assainissement de systèmes de ventilation constitue la référence en matière de développement et de reconnaissance des compétences dans le domaine.

Il est **obligatoire de maîtriser les compétences essentielles** (n^{os} 1 à 4) pour obtenir le certificat de qualification professionnelle.

Il n'est **pas obligatoire de maîtriser la compétence complémentaire** (n^o 5) pour obtenir le certificat de qualification professionnelle. Une attestation de compétence sera toutefois délivrée si elle est maîtrisée.

Compétences essentielles	Compétence complémentaire
<ol style="list-style-type: none">1. Mettre en place les conditions nécessaires pour mener à bien une intervention d'assainissement d'un système de chauffage, de ventilation et de climatisation d'air.2. Exécuter les opérations manuelles d'assainissement de l'intérieur des conduits de ventilation d'un système de chauffage, de ventilation et de climatisation d'air.3. Exécuter les opérations d'assainissement des composants d'un système de chauffage, de ventilation et de climatisation d'air.4. Mettre fin à une intervention d'assainissement d'un système de chauffage, de ventilation et de climatisation d'air.	<ol style="list-style-type: none">5. Exécuter les opérations robotisées d'assainissement de l'intérieur des conduits d'un système de chauffage, de ventilation et de climatisation d'air.

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE VOLONTAIRE

Une voie de qualification professionnelle volontaire est possible : le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Il permet de développer les compétences prévues par la norme professionnelle.

Les personnes qui maîtrisent **toutes** les compétences recevront un certificat de qualification professionnelle. Celles qui maîtrisent **une ou plusieurs** compétences recevront une attestation de compétence.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE EN MILIEU DE TRAVAIL (PAMT)

Le Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) vise les travailleuses et travailleurs qui désirent maîtriser les compétences figurant dans la norme professionnelle d'un métier. Dans le cadre du programme, ils sont des apprenties et apprentis et sont accompagnés dans leur apprentissage du métier par une personne d'expérience (une compagne ou un compagnon). La participation au programme est **volontaire**.

Apprenties et apprentis

Rôle	L'apprentie ou apprenti participe activement aux activités d'apprentissage lui permettant d'acquérir la maîtrise des compétences visées.
Critères	L'apprentie ou apprenti <ul style="list-style-type: none">• doit avoir 16 ans ou plus;• doit avoir un emploi;• n'a pas besoin d'avoir d'expérience de travail.
Document de référence	Carnet de l'apprentie ou apprenti

Compagnes et compagnons d'apprentissage

Rôle	La compagne ou le compagnon encadre des apprentis et apprenties et les accompagne afin de leur permettre d'acquérir les compétences figurant dans la norme professionnelle. Cette personne doit donc maîtriser ces compétences (elle a un certificat de qualification professionnelle ou une bonne expérience du métier), être motivée à participer au processus d'apprentissage et habile à transmettre son savoir-faire.
Critères	Il est suggéré de sélectionner une personne qui remplit les conditions suivantes : <ul style="list-style-type: none">• elle a au moins trois ans cumulatifs d'expérience pertinente en assainissement de systèmes de ventilation dans les secteurs institutionnels et commerciaux (nettoyage manuel et/ou robotisé);• elle a réussi les formations suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ Lecture de plans mécaniques;○ Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction de l'Association sectorielle paritaire du secteur de la construction;○ Systèmes d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);○ Cadenassage;○ Sécurité de plateformes élévatrices.
Document de référence	Guide de la compagne ou du compagnon

RATIO COMPAGNE OU COMPAGNON / APPRENTIE OU APPRENTI

Une compagne ou un compagnon peut superviser jusqu'à **deux apprenties ou apprentis à la fois**.

DURÉE DE L'APPRENTISSAGE

La durée de l'apprentissage varie selon l'expérience de l'apprentie ou apprenti, ou l'organisation du travail. Il faut prévoir au moins **deux ans** lorsque cette personne n'a aucune expérience du métier.

SUBVENTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT

L'entreprise participant au Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pourrait être admissible à un crédit d'impôt. Pour en savoir plus, rendez-vous à revenuquebec.ca. Vous trouverez de l'information dans la section Entreprises > Impôts > Les sociétés > Crédits d'impôts des sociétés > Crédits auxquels une société peut avoir droit > Formation > [Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail – Apprenti inscrit au Programme d'apprentissage en milieu de travail](#).

POUR PLUS D'INFORMATION

Emploi-Québec

Vous pouvez obtenir plus d'information dans un bureau de Services Québec.

Vous pouvez également visiter le site [Québec.ca](http://Quebec.ca). Vous trouverez de l'information dans la section Emploi > Métiers et professions > Connaître les professions et les métiers réglementés > [Qualification professionnelle](#). Vous pourrez en apprendre plus sur les sujets suivants :

- le programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT);
- la reconnaissance des compétences;
- les métiers visés par la qualification volontaire;
- les programmes de subvention.

Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement – EnviroCompétences

9501, avenue Christophe-Colomb, bureau 203
Montréal (Québec) H2M 2E3

Téléphone : 514 384-4999

Site Web : www.envirocompetences.org